

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION													
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	62 529	105,61 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 323	5,61 %			
	4	Montant net des recettes										AD	59 206	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	214	0,36 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 326	2,24 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 744	102,60 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	169	0,29 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	703	1,19 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	13	0,02 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	264	0,45 %			
	13			Autres impôts								BS	302	0,51 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 308	3,90 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 158	3,64 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	73	0,12 %			
	17			Entretien et réparations		270		0,46 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18			Personnel intérimaire		56		0,09 %									
	19			Petit outillage (11)		535		0,90 %									
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		206		0,35 %									
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 900		3,21 %									
	22			Primes d'assurances		5 091		8,60 %		Total : Transport et déplacements							
	23			Frais de véhicules (12)		6 931		11,71 %									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...		449		0,76 %				BJ	7 380	12,46 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		7 140		BK		8 156		13,78 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 016		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		417		0,70 %		Total : Frais divers de gestion							
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 038		1,75 %									
	28			Frais d'actes et de contentieux		4		0,01 %									
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		201		0,34 %									
30			Autres frais divers de gestion		521		0,88 %										
31			Frais financiers (14)								BN	116	0,20 %				
32			Pertes diverses (15)								BP						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	31 885	53,85 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	28 859 48,74 %					
		35	Plus-values à court terme (16)				CB						
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 059 1,79 %					
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD						
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	29 919 50,53 %					
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF						
		40	Frais d'établissement (19)				CG						
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 400 2,36 %					
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE						
		42	Moins-value à court terme				CK						
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	2 491 4,21 %				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 158	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM							
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 891 6,57 %						
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	26 028 43,96 %						
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR							
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 014					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	797					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)													
		T		X				16 647					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->													
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A		B	